

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° :2024-06-059

**Convention bipartite de mise à disposition des services du
Relais Petite Enfance de Morières-lès-Avignon moyennant
une participation financière**

Rapporteur : Catherine PRAT

Date de Convocation :	20 juin 2024	Séance du 27 juin 2024 A 18h30, le Conseil Municipal de Morières-les- Avignon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de juin sous la présidence de Monsieur Grégoire SOUQUE, Maire.
Date d'affichage :	02 juillet 2024	
▪ Nombre de conseillers en exercice :	29	
▪ Nombre de présents :	22	
▪ Nombre de votants :	29	

Étaient présents :

Grégoire SOUQUE, Éric DEVALQUENAIRE, Jeanine FAVRE SECOND, Franck JOUSSELIN, Patrick DUVAL, Marie-Paule FOURMENT, Pierre-Jean FAUCITANO, Catherine PRAT, Stéphanie CASTRIGNANO, Nicolas CHASTEL, Jennifer HAMAIDE, Fabrice BAUDOIN, Huguette SAINT JEAN, Renée THOMAS, Claudine BOISSEAU, Philippe REYNERO, Georges BERTANA, Annick DUBOIS, Martine THEVENIN, Jean-Marc FOUIN, Christèle PELISSIER, Raphaël GOTTSCHALK

Étaient absents excusés et représentés :

Sandrine IGNERSKI pouvoir à Fabrice BAUDOIN, Estelle ROLLE pouvoir à Grégoire SOUQUE, Alain FIRMIN pouvoir à Marie-Paule FOURMENT, Jade MORENAS pouvoir à Jennifer HAMAIDE, Marie-Laure PERDIGUIER pouvoir à Catherine PRAT, Marie GAGET-MARTIN pouvoir à Éric DEVALQUENAIRE, Emmanuelle BLANC pouvoir à Annick DUBOIS,

Étaient absents :

Secrétaire de séance : Nicolas CHASTEL

La collectivité de Morières-lès-Avignon dispose d'un Relais Petite Enfance (RPE) cofinancé par la CAF de Vaucluse. Celui-ci est placé sous la responsabilité d'un professionnel de la petite enfance qui en assure également l'animation.

Les RPE sont des lieux de proximité dédiés à l'accueil du jeune enfant. Lieux d'information, de rencontre et d'échanges, ils s'adressent à la fois aux parents en recherche d'un mode de garde et aux professionnels de l'accueil individuel des jeunes enfants.

Dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG), la CAF de Vaucluse a donné son assentiment à ce que les assistantes maternelles et les familles de Velleron bénéficient du service RPE de la commune de Morières-lès-Avignon.

En effet, la commune de Velleron ne disposant pas des locaux permettant de recevoir les familles et les assistantes maternelles de ce territoire, il apparaît opportun que les familles et les assistantes maternelles de cette commune puissent fréquenter le RPE de Morières-lès-Avignon.

Aussi, il convient de fixer les modalités de contributions financières de la commune de Velleron pour l'usage, par ses familles et ses assistantes maternelles, des services du RPE de Morières-lès-Avignon.

Ces modalités sont détaillées dans la convention jointe à la présente délibération. Celle-ci prévoit notamment une participation forfaitaire annuelle de 1 700€, qui sera versée par la commune de Velleron à la commune de Morières-lès-Avignon.

Vu l'article L.2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Où l'exposé du rapporteur, le Conseil Municipal délibère, et

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition des services du RPE de Morières-lès-Avignon aux familles et assistantes maternelles de la commune de Velleron, annexée à la présente.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents correspondants.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL :

à l'unanimité des membres présents,

Le 28/06/2024

Le secrétaire de séance,

Nicolas CHASTEL



Le 28/06/2024

Le Maire,

Grégoire SOUQUE

